



**« Pour un débat serein, organisé et documenté  
sur la question de l'organisation des actuels degrés 7 à 9 »  
Appel solennel et résolution de l'Assemblée des Délégués de la SPV  
à l'adresse du Département de la Formation et de la Jeunesse**

Ces 3 dernières années, les innovations suivantes ont notamment été mises en place, ou sont en passe de l'être, au sein de l'école obligatoire vaudoise :

- création d'épreuves cantonales de référence
  - en fin de Cyp 1, relatives aux compétences lectrices des élèves,
  - en fin de 8<sup>ème</sup> degré, relatives aux compétences en mathématiques et en français ;
- volonté de rendre obligatoire le Cycle initial, d'en clarifier les objectifs et d'inscrire ces derniers dans un premier cycle comprenant les 4 premières années de l'école obligatoire ;
- réinscription formelle de notations chiffrées des travaux d'élèves et de moyennes au secondaire I.

Ces aménagements peuvent être salués, en ce sens qu'ils apportent en particulier des clarifications au système et fournissent aux enseignants des éléments de documentation des compétences et connaissances des élèves.

Pourtant, force est de constater que les modifications apportées aux structures et à l'organisation de l'école vaudoise tendent toutes, concrètement ou potentiellement, à en renforcer le caractère sélectif.

Dans ce contexte, la volonté de la CDIP et de la CIIP d'introduire deux langues étrangères aux degrés 3 à 6 est à considérer comme un nouveau facteur sélectif.

Dès lors,

- prenant acte

- des éléments évoqués ci-dessus ;
- des orientations issues des 800 réponses reçues à son questionnaire de septembre 2005 ; ainsi que des constats et bilans recueillis auprès de 300 membres de la SPV lors de 11 rencontres décentralisées menées de novembre 2005 à janvier 2006 ;
- des déclarations de Mme la Cheffe du département, faites lors de sa tournée de l'année scolaire 04-05, consacrée à l'évaluation et aux réponses des questions des enseignants de l'école obligatoire vaudoise relatives aux orientations futures de l'école ;
- du fait qu'un débat politique « sauvage » tend à se mettre en place autour de la question de l'organisation structurelle du secondaire I et son organisation en filières cloisonnées;

- s'appuyant sur les positions et déterminations historiques de la Société pédagogique romande (SPR) et, plus récemment, de l'association syndicale et professionnelle des enseignantes et enseignants romands (SER), notamment sa position sur l'apprentissage des langues à l'école de mars 2001, ainsi que sa résolution de novembre 2002 qui appelle à la mise en place d'une « école plus juste et plus efficace » ;

- intégrant à sa réflexion les données issues des éditions 2000 et 2003 de l'étude internationale PISA;

- oeuvrant dans la volonté de défendre une école qui permette l'amélioration des compétences de l'ensemble des élèves et militant pour des structures et une organisation scolaires susceptibles de lutter concrètement et efficacement contre la simple reproduction des classes sociales,

**l'assemblée des délégués de la SPV, réunie le 31 mai 2006 à Vallorbe, demande instamment à Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du département de la Formation et de la jeunesse :**

**la mise sur pied, sous l'égide du DFJ, d'un groupe d'études prospectif et ouvert à tous les acteurs de l'école et partenaires concernés dont l'objectif serait la documentation scientifique utile à engager, de manière sereine et argumentée, le nécessaire et capital débat à venir sur l'organisation du secondaire I, qui intègre la question d'une école obligatoire sans filières.**